

CHRONIQUE REGIONALE

LA RELEVÉ

Les ouvriers du Nord partent pour l'Allemagne

Samedi, vers la fin de l'après-midi, un nouveau contingent d'ouvriers allemands a été embarqué à Lille par le paquebot "Lillo" pour la Belgique. De nombreux parents et amis assistaient au départ. A Valenciennes, plusieurs travailleurs se joignent au convoi. Ainsi se poursuit la relève, émonvante geste de solidarité nationale.

LILLE

Pour les prisonniers libérés et leurs familles

Le théâtre Sébastopol DOIT ÊTRE PLEIN JEUDI. La représentation de trois des "Chocobes de Cornelia" au Théâtre Sébastopol, jeudi 14 janvier, doit faire beaucoup de bien à ceux qui ont été prisonniers de guerre. Les familles de nos concitoyens en captivité et de leurs familles, de se procurer une partie des ressources indispensables à leur existence. Une magnifique œuvre de solidarité encore trop peu connue.

Pour cette agréable soirée, place sous la présidence d'honneur de M. Fernand Sartorius, président régional et de M. Paul Debovy, maire de Lille, il y aura un concert, rappels, un pavillon des "Amis de Lille", Grand-Fiancé. Les plus intéressants, rapides et détaillés de nombreuses inscriptions ont été adressées par des personnes bénévoles qui se proposent d'assister au spectacle, à la Maison du Prisonnier, 31, rue du Molinel.

INTOXIQUE PAR LE GAZ D'ETHYLE. — Le 6 janvier, à 11 h. 15, M. Louis Laleu, 78 ans, sans profession, demeurant à Lille, 21, rue Faidherbe, a été trouvé dans son appartement, par une voisine. Les pompiers de la caserne M. S. ont été appelés. M. Laleu avait été intoxiqué par le gaz d'éthyle, à l'aide d'un appareil à oxygène, à l'insu de sa femme. Il a été admis à l'hôpital Saint-Sauveur.

NORD

UNE HISTOIRE DE LETTRES ANONYMES A STEEN. — Depuis de nombreuses semaines, M. Brunet, instituteur à l'école des filles, à Steen, a été harcelé par des lettres anonymes. Les lettres de la plus grande variété de l'école des lettres des plus excentriques, contenant parfois des injures, parfois des conseils, parfois des billets de 100 fr. et dernièrement des menaces. Fatiguée de ces faits, elle a déposé une plainte à la gendarmerie. Le dossier, dit-on, a été transmis au village, que l'auteur de ces injures ne serait autre qu'un jeune étudiant de 13 ans, habitant à Steen, au jour de ses facultés mentales. Plusieurs lettres ont aussi été adressées, toujours anonymes, aux M. D. et à des familles de la commune.

PAS-DE-CALAIS

Un adjoint au maire de Lens est victime d'une lâche agression

Le docteur Didier Brun, adjoint au maire de Lens, a été agressé le 10 janvier, dans la rue de la République, par un individu qui a tenté de le frapper à la tête. Le docteur a été blessé et a dû être admis à l'hôpital. L'auteur de l'agression a été arrêté et est actuellement en détention.

TRIBUNAUX

COUR D'APPEL DE DOUAI

Une affaire de faux tickets de pain à Roubaix

Le 13 mars dernier, le mécanicien Paul Lavaine, 32 ans, demeurant rue Hoste, à Roubaix, a été condamné à six mois de prison pour avoir fabriqué et vendu des tickets de pain faux. Le tribunal a condamné Lavaine à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 8 janvier 1943

Présidence de M. Lapierre

Traite de faux tickets de pain. — Pour trafic de cartes de pain, Henri Vandenberghe, 30, rue de Roubaix, a été condamné à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 8 janvier 1943

Présidence de M. Lapierre

Traite de faux tickets de pain. — Pour trafic de cartes de pain, Henri Vandenberghe, 30, rue de Roubaix, a été condamné à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 8 janvier 1943

Présidence de M. Lapierre

Traite de faux tickets de pain. — Pour trafic de cartes de pain, Henri Vandenberghe, 30, rue de Roubaix, a été condamné à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 8 janvier 1943

Présidence de M. Lapierre

Traite de faux tickets de pain. — Pour trafic de cartes de pain, Henri Vandenberghe, 30, rue de Roubaix, a été condamné à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 8 janvier 1943

Présidence de M. Lapierre

Traite de faux tickets de pain. — Pour trafic de cartes de pain, Henri Vandenberghe, 30, rue de Roubaix, a été condamné à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 8 janvier 1943

Présidence de M. Lapierre

Traite de faux tickets de pain. — Pour trafic de cartes de pain, Henri Vandenberghe, 30, rue de Roubaix, a été condamné à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 8 janvier 1943

Présidence de M. Lapierre

Traite de faux tickets de pain. — Pour trafic de cartes de pain, Henri Vandenberghe, 30, rue de Roubaix, a été condamné à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 8 janvier 1943

Présidence de M. Lapierre

Traite de faux tickets de pain. — Pour trafic de cartes de pain, Henri Vandenberghe, 30, rue de Roubaix, a été condamné à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

LUNDI 11 JANVIER

Météo de Lille: 9 h. 12 h. 14 à 17 h. Ciel d'éclaircies; 9 h. 30 à 11 h. 30. Mistral; 9 h. à 11 h. 30. 30. Ciel nuageux; 9 h. à 12 h. 12 h. à 13 h. 13 h. à 14 h. 14 h. à 15 h. 15 h. à 16 h. 16 h. à 17 h. 17 h. à 18 h. 18 h. à 19 h. 19 h. à 20 h. 20 h. à 21 h. 21 h. à 22 h. 22 h. à 23 h. 23 h. à 24 h. 24 h. à 25 h. 25 h. à 26 h. 26 h. à 27 h. 27 h. à 28 h. 28 h. à 29 h. 29 h. à 30 h. 30 h. à 31 h. 31 h. à 32 h. 32 h. à 33 h. 33 h. à 34 h. 34 h. à 35 h. 35 h. à 36 h. 36 h. à 37 h. 37 h. à 38 h. 38 h. à 39 h. 39 h. à 40 h. 40 h. à 41 h. 41 h. à 42 h. 42 h. à 43 h. 43 h. à 44 h. 44 h. à 45 h. 45 h. à 46 h. 46 h. à 47 h. 47 h. à 48 h. 48 h. à 49 h. 49 h. à 50 h. 50 h. à 51 h. 51 h. à 52 h. 52 h. à 53 h. 53 h. à 54 h. 54 h. à 55 h. 55 h. à 56 h. 56 h. à 57 h. 57 h. à 58 h. 58 h. à 59 h. 59 h. à 60 h. 60 h. à 61 h. 61 h. à 62 h. 62 h. à 63 h. 63 h. à 64 h. 64 h. à 65 h. 65 h. à 66 h. 66 h. à 67 h. 67 h. à 68 h. 68 h. à 69 h. 69 h. à 70 h. 70 h. à 71 h. 71 h. à 72 h. 72 h. à 73 h. 73 h. à 74 h. 74 h. à 75 h. 75 h. à 76 h. 76 h. à 77 h. 77 h. à 78 h. 78 h. à 79 h. 79 h. à 80 h. 80 h. à 81 h. 81 h. à 82 h. 82 h. à 83 h. 83 h. à 84 h. 84 h. à 85 h. 85 h. à 86 h. 86 h. à 87 h. 87 h. à 88 h. 88 h. à 89 h. 89 h. à 90 h. 90 h. à 91 h. 91 h. à 92 h. 92 h. à 93 h. 93 h. à 94 h. 94 h. à 95 h. 95 h. à 96 h. 96 h. à 97 h. 97 h. à 98 h. 98 h. à 99 h. 99 h. à 100 h. 100 h. à 101 h. 101 h. à 102 h. 102 h. à 103 h. 103 h. à 104 h. 104 h. à 105 h. 105 h. à 106 h. 106 h. à 107 h. 107 h. à 108 h. 108 h. à 109 h. 109 h. à 110 h. 110 h. à 111 h. 111 h. à 112 h. 112 h. à 113 h. 113 h. à 114 h. 114 h. à 115 h. 115 h. à 116 h. 116 h. à 117 h. 117 h. à 118 h. 118 h. à 119 h. 119 h. à 120 h. 120 h. à 121 h. 121 h. à 122 h. 122 h. à 123 h. 123 h. à 124 h. 124 h. à 125 h. 125 h. à 126 h. 126 h. à 127 h. 127 h. à 128 h. 128 h. à 129 h. 129 h. à 130 h. 130 h. à 131 h. 131 h. à 132 h. 132 h. à 133 h. 133 h. à 134 h. 134 h. à 135 h. 135 h. à 136 h. 136 h. à 137 h. 137 h. à 138 h. 138 h. à 139 h. 139 h. à 140 h. 140 h. à 141 h. 141 h. à 142 h. 142 h. à 143 h. 143 h. à 144 h. 144 h. à 145 h. 145 h. à 146 h. 146 h. à 147 h. 147 h. à 148 h. 148 h. à 149 h. 149 h. à 150 h. 150 h. à 151 h. 151 h. à 152 h. 152 h. à 153 h. 153 h. à 154 h. 154 h. à 155 h. 155 h. à 156 h. 156 h. à 157 h. 157 h. à 158 h. 158 h. à 159 h. 159 h. à 160 h. 160 h. à 161 h. 161 h. à 162 h. 162 h. à 163 h. 163 h. à 164 h. 164 h. à 165 h. 165 h. à 166 h. 166 h. à 167 h. 167 h. à 168 h. 168 h. à 169 h. 169 h. à 170 h. 170 h. à 171 h. 171 h. à 172 h. 172 h. à 173 h. 173 h. à 174 h. 174 h. à 175 h. 175 h. à 176 h. 176 h. à 177 h. 177 h. à 178 h. 178 h. à 179 h. 179 h. à 180 h. 180 h. à 181 h. 181 h. à 182 h. 182 h. à 183 h. 183 h. à 184 h. 184 h. à 185 h. 185 h. à 186 h. 186 h. à 187 h. 187 h. à 188 h. 188 h. à 189 h. 189 h. à 190 h. 190 h. à 191 h. 191 h. à 192 h. 192 h. à 193 h. 193 h. à 194 h. 194 h. à 195 h. 195 h. à 196 h. 196 h. à 197 h. 197 h. à 198 h. 198 h. à 199 h. 199 h. à 200 h. 200 h. à 201 h. 201 h. à 202 h. 202 h. à 203 h. 203 h. à 204 h. 204 h. à 205 h. 205 h. à 206 h. 206 h. à 207 h. 207 h. à 208 h. 208 h. à 209 h. 209 h. à 210 h. 210 h. à 211 h. 211 h. à 212 h. 212 h. à 213 h. 213 h. à 214 h. 214 h. à 215 h. 215 h. à 216 h. 216 h. à 217 h. 217 h. à 218 h. 218 h. à 219 h. 219 h. à 220 h. 220 h. à 221 h. 221 h. à 222 h. 222 h. à 223 h. 223 h. à 224 h. 224 h. à 225 h. 225 h. à 226 h. 226 h. à 227 h. 227 h. à 228 h. 228 h. à 229 h. 229 h. à 230 h. 230 h. à 231 h. 231 h. à 232 h. 232 h. à 233 h. 233 h. à 234 h. 234 h. à 235 h. 235 h. à 236 h. 236 h. à 237 h. 237 h. à 238 h. 238 h. à 239 h. 239 h. à 240 h. 240 h. à 241 h. 241 h. à 242 h. 242 h. à 243 h. 243 h. à 244 h. 244 h. à 245 h. 245 h. à 246 h. 246 h. à 247 h. 247 h. à 248 h. 248 h. à 249 h. 249 h. à 250 h. 250 h. à 251 h. 251 h. à 252 h. 252 h. à 253 h. 253 h. à 254 h. 254 h. à 255 h. 255 h. à 256 h. 256 h. à 257 h. 257 h. à 258 h. 258 h. à 259 h. 259 h. à 260 h. 260 h. à 261 h. 261 h. à 262 h. 262 h. à 263 h. 263 h. à 264 h. 264 h. à 265 h. 265 h. à 266 h. 266 h. à 267 h. 267 h. à 268 h. 268 h. à 269 h. 269 h. à 270 h. 270 h. à 271 h. 271 h. à 272 h. 272 h. à 273 h. 273 h. à 274 h. 274 h. à 275 h. 275 h. à 276 h. 276 h. à 277 h. 277 h. à 278 h. 278 h. à 279 h. 279 h. à 280 h. 280 h. à 281 h. 281 h. à 282 h. 282 h. à 283 h. 283 h. à 284 h. 284 h. à 285 h. 285 h. à 286 h. 286 h. à 287 h. 287 h. à 288 h. 288 h. à 289 h. 289 h. à 290 h. 290 h. à 291 h. 291 h. à 292 h. 292 h. à 293 h. 293 h. à 294 h. 294 h. à 295 h. 295 h. à 296 h. 296 h. à 297 h. 297 h. à 298 h. 298 h. à 299 h. 299 h. à 300 h. 300 h. à 301 h. 301 h. à 302 h. 302 h. à 303 h. 303 h. à 304 h. 304 h. à 305 h. 305 h. à 306 h. 306 h. à 307 h. 307 h. à 308 h. 308 h. à 309 h. 309 h. à 310 h. 310 h. à 311 h. 311 h. à 312 h. 312 h. à 313 h. 313 h. à 314 h. 314 h. à 315 h. 315 h. à 316 h. 316 h. à 317 h. 317 h. à 318 h. 318 h. à 319 h. 319 h. à 320 h. 320 h. à 321 h. 321 h. à 322 h. 322 h. à 323 h. 323 h. à 324 h. 324 h. à 325 h. 325 h. à 326 h. 326 h. à 327 h. 327 h. à 328 h. 328 h. à 329 h. 329 h. à 330 h. 330 h. à 331 h. 331 h. à 332 h. 332 h. à 333 h. 333 h. à 334 h. 334 h. à 335 h. 335 h. à 336 h. 336 h. à 337 h. 337 h. à 338 h. 338 h. à 339 h. 339 h. à 340 h. 340 h. à 341 h. 341 h. à 342 h. 342 h. à 343 h. 343 h. à 344 h. 344 h. à 345 h. 345 h. à 346 h. 346 h. à 347 h. 347 h. à 348 h. 348 h. à 349 h. 349 h. à 350 h. 350 h. à 351 h. 351 h. à 352 h. 352 h. à 353 h. 353 h. à 354 h. 354 h. à 355 h. 355 h. à 356 h. 356 h. à 357 h. 357 h. à 358 h. 358 h. à 359 h. 359 h. à 360 h. 360 h. à 361 h. 361 h. à 362 h. 362 h. à 363 h. 363 h. à 364 h. 364 h. à 365 h. 365 h. à 366 h. 366 h. à 367 h. 367 h. à 368 h. 368 h. à 369 h. 369 h. à 370 h. 370 h. à 371 h. 371 h. à 372 h. 372 h. à 373 h. 373 h. à 374 h. 374 h. à 375 h. 375 h. à 376 h. 376 h. à 377 h. 377 h. à 378 h. 378 h. à 379 h. 379 h. à 380 h. 380 h. à 381 h. 381 h. à 382 h. 382 h. à 383 h. 383 h. à 384 h. 384 h. à 385 h. 385 h. à 386 h. 386 h. à 387 h. 387 h. à 388 h. 388 h. à 389 h. 389 h. à 390 h. 390 h. à 391 h. 391 h. à 392 h. 392 h. à 393 h. 393 h. à 394 h. 394 h. à 395 h. 395 h. à 396 h. 396 h. à 397 h. 397 h. à 398 h. 398 h. à 399 h. 399 h. à 400 h. 400 h. à 401 h. 401 h. à 402 h. 402 h. à 403 h. 403 h. à 404 h. 404 h. à 405 h. 405 h. à 406 h. 406 h. à 407 h. 407 h. à 408 h. 408 h. à 409 h. 409 h. à 410 h. 410 h. à 411 h. 411 h. à 412 h. 412 h. à 413 h. 413 h. à 414 h. 414 h. à 415 h. 415 h. à 416 h. 416 h. à 417 h. 417 h. à 418 h. 418 h. à 419 h. 419 h. à 420 h. 420 h. à 421 h. 421 h. à 422 h. 422 h. à 423 h. 423 h. à 424 h. 424 h. à 425 h. 425 h. à 426 h. 426 h. à 427 h. 427 h. à 428 h. 428 h. à 429 h. 429 h. à 430 h. 430 h. à 431 h. 431 h. à 432 h. 432 h. à 433 h. 433 h. à 434 h. 434 h. à 435 h. 435 h. à 436 h. 436 h. à 437 h. 437 h. à 438 h. 438 h. à 439 h. 439 h. à 440 h. 440 h. à 441 h. 441 h. à 442 h. 442 h. à 443 h. 443 h. à 444 h. 444 h. à 445 h. 445 h. à 446 h. 446 h. à 447 h. 447 h. à 448 h. 448 h. à 449 h. 449 h. à 450 h. 450 h. à 451 h. 451 h. à 452 h. 452 h. à 453 h. 453 h. à 454 h. 454 h. à 455 h. 455 h. à 456 h. 456 h. à 457 h. 457 h. à 458 h. 458 h. à 459 h. 459 h. à 460 h. 460 h. à 461 h. 461 h. à 462 h. 462 h. à 463 h. 463 h. à 464 h. 464 h. à 465 h. 465 h. à 466 h. 466 h. à 467 h. 467 h. à 468 h. 468 h. à 469 h. 469 h. à 470 h. 470 h. à 471 h. 471 h. à 472 h. 472 h. à 473 h. 473 h. à 474 h. 474 h. à 475 h. 475 h. à 476 h. 476 h. à 477 h. 477 h. à 478 h. 478 h. à 479 h. 479 h. à 480 h. 480 h. à 481 h. 481 h. à 482 h. 482 h. à 483 h. 483 h. à 484 h. 484 h. à 485 h. 485 h. à 486 h. 486 h. à 487 h. 487 h. à 488 h. 488 h. à 489 h. 489 h. à 490 h. 490 h. à 491 h. 491 h. à 492 h. 492 h. à 493 h. 493 h. à 494 h. 494 h. à 495 h. 495 h. à 496 h. 496 h. à 497 h. 497 h. à 498 h. 498 h. à 499 h. 499 h. à 500 h. 500 h. à 501 h. 501 h. à 502 h. 502 h. à 503 h. 503 h. à 504 h. 504 h. à 505 h. 505 h. à 506 h. 506 h. à 507 h. 507 h. à 508 h. 508 h. à 509 h. 509 h. à 510 h. 510 h. à 511 h. 511 h. à 512 h. 512 h. à 513 h. 513 h. à 514 h. 514 h. à 515 h. 515 h. à 516 h. 516 h. à 517 h. 517 h. à 518 h. 518 h. à 519 h. 519 h. à 520 h. 520 h. à 521 h. 521 h. à 522 h. 522 h. à 523 h. 523 h. à 524 h. 524 h. à 525 h. 525 h. à 526 h. 526 h. à 527 h. 527 h. à 528 h. 528 h. à 529 h. 529 h. à 530 h. 530 h. à 531 h. 531 h. à 532 h. 532 h. à 533 h. 533 h. à 534 h. 534 h. à 535 h. 535 h. à 536 h. 536 h. à 537 h. 537 h. à 538 h. 538 h. à 539 h. 539 h. à 540 h. 540 h. à 541 h. 541 h. à 542 h. 542 h. à 543 h. 543 h. à 544 h. 544 h. à 545 h. 545 h. à 546 h. 546 h. à 547 h. 547 h. à 548 h. 548 h. à 549 h. 549 h. à 550 h. 550 h. à 551 h. 551 h. à 552 h. 552 h. à 553 h. 553 h. à 554 h. 554 h. à 555 h. 555 h. à 556 h. 556 h. à 557 h. 557 h. à 558 h. 558 h. à 559 h. 559 h. à 560 h. 560 h. à 561 h. 561 h. à 562 h. 562 h. à 563 h. 563 h. à 564 h. 564 h. à 565 h. 565 h. à 566 h. 566 h. à 567 h. 567 h. à 568 h. 568 h. à 569 h. 569 h. à 570 h. 570 h. à 571 h. 571 h. à 572 h. 572 h. à 573 h. 573 h. à 574 h. 574 h. à 575 h. 575 h. à 576 h. 576 h. à 577 h. 577 h. à 578 h. 578 h. à 579 h. 579 h. à 580 h. 580 h. à 581 h. 581 h. à 582 h. 582 h. à 583 h. 583 h. à 584 h. 584 h. à 585 h. 585 h. à 586 h. 586 h. à 587 h. 587 h. à 588 h. 588 h. à 589 h. 589 h. à 590 h. 590 h. à 591 h. 591 h. à 592 h. 592 h. à 593 h. 593 h. à 594 h. 594 h. à 595 h. 595 h. à 596 h. 596 h. à 597 h. 597 h. à 598 h. 598 h. à 599 h. 599 h. à 600 h. 600 h. à 601 h. 601 h. à 602 h. 602 h. à 603 h. 603 h. à 604 h. 604 h. à 605 h. 605 h. à 606 h. 606 h. à 607 h. 607 h. à 608 h. 608 h. à 609 h. 609 h. à 610 h. 610 h. à 611 h. 611 h. à 612 h. 612 h. à 613 h. 613 h. à 614 h. 614 h. à 615 h. 615 h. à 616 h. 616 h. à 617 h. 617 h. à 618 h. 618 h. à 619 h. 619 h. à 620 h. 620 h. à 621 h. 621 h. à 622 h. 622 h. à 623 h. 623 h. à 624 h. 624 h. à 625 h. 625 h. à 626 h. 626 h. à 627 h. 627 h. à 628 h. 628 h. à 629 h. 629 h. à 630 h. 630 h. à 631 h. 631 h. à 632 h. 632 h. à 633 h. 633 h. à 634 h. 634 h. à 635 h. 635 h. à 636 h. 636 h. à 637 h. 637 h. à 638 h. 638 h. à 639 h. 639 h. à 640 h. 640 h. à 641 h. 641 h. à 642 h. 642 h. à 643 h. 643 h. à 644 h. 644 h. à 645 h. 645 h. à 646 h. 646 h. à 647 h. 647 h. à 648 h. 648 h. à 649 h. 649 h. à 650 h. 650 h. à 651 h. 651 h. à 652 h. 652 h. à 653 h. 653 h. à 654 h. 654 h. à 655 h. 655 h. à 656 h. 656 h. à 657 h. 657 h. à 658 h. 658 h. à 659 h. 659 h. à 660 h. 660 h. à 661 h. 661 h. à 662 h. 662 h. à 663 h. 663 h. à 664 h. 664 h. à 665 h. 665 h. à 666 h. 666 h. à 667 h. 667 h. à 668 h. 668 h. à 669 h. 669 h. à 670 h. 670 h. à 671 h. 671 h. à 672 h. 672 h. à 673 h. 673 h. à 674 h. 674 h. à 675 h. 675 h. à 676 h. 676 h. à 677 h. 677 h. à 678 h. 678 h. à 679 h. 679 h. à 680 h. 680 h. à 681 h. 681 h. à 682 h. 682 h. à 683 h. 683 h. à 684 h. 684 h. à 685 h. 685 h. à 686 h. 686 h. à 687 h. 687 h. à 688 h. 688 h. à 689 h. 689 h. à 690 h. 690 h. à 691 h. 691 h. à 692 h. 692 h. à 693 h. 693 h. à 694 h. 694 h. à 695 h. 695 h. à 696 h. 696 h. à 697 h. 697 h. à 698 h. 698 h. à 699 h. 699 h. à 700 h. 700 h. à 701 h. 701 h. à 702 h. 702 h. à 703 h. 703 h. à 704 h. 704 h. à 705 h. 705 h. à 706 h. 706 h. à 707 h. 707 h. à 708 h. 708 h. à 709 h. 709 h. à 710 h. 710 h. à 711 h. 711 h. à 712 h. 712 h. à 713 h. 713 h. à 714 h. 714 h. à 715 h. 715 h. à 716 h. 716 h. à 717 h. 717 h. à 718 h. 718 h. à 719 h. 719 h. à 720 h. 720 h. à 721 h. 721 h. à 722 h. 722 h. à 723 h. 723 h. à 724 h. 724 h. à 725 h. 725 h. à 726 h. 726 h. à 727 h. 727 h. à 728 h. 728 h. à 729 h. 729 h. à 730 h. 730 h. à 731 h. 731 h. à 732 h. 732 h. à 733 h. 733 h. à 734 h. 734 h. à 735 h. 735 h. à 736 h. 736 h. à 737 h. 737 h. à 738 h. 738 h. à 739 h. 739 h. à 740 h. 740 h. à 741 h. 741 h. à 742 h. 742 h. à 743 h. 743 h. à 744 h. 744 h. à 745 h. 745 h. à 746 h. 746 h. à 747 h. 747 h. à 748 h. 748 h. à 749 h. 749 h. à 750 h. 750 h. à 751 h. 751 h. à 752 h. 752 h. à 753 h. 753 h. à 754 h. 754 h. à 755 h. 755 h. à 756 h. 756 h. à 757 h. 757 h. à 758 h. 758 h. à 759 h. 759 h. à 760 h. 760 h. à 761 h. 761 h. à 762 h. 762 h. à 763 h. 763 h. à 764 h. 764 h. à 765 h. 765 h. à 766 h. 766 h. à 767 h. 767 h. à 768 h. 768 h. à 769 h. 769 h. à 770 h. 770 h. à 771 h. 771 h. à 772 h. 772 h. à 773 h. 773 h. à 774 h. 774 h. à 775 h. 775 h. à 776 h. 776 h. à 777 h. 777 h. à 778 h. 778 h. à 779 h. 779 h. à 780 h. 780 h. à 781 h. 781 h. à 782 h. 782 h. à 783 h. 783 h. à 784 h. 784 h. à 785 h. 785 h. à 786 h. 786 h. à 787 h. 787 h. à 788 h. 788 h. à 789 h. 789 h. à 790 h. 790 h. à 791 h. 791 h. à 792 h. 792 h. à 793 h. 793 h. à 794 h. 794 h. à 795 h. 795 h. à 796 h. 796 h. à 797 h. 797 h. à 798 h. 798 h. à 79